

# Liase de rentrée Collège

Composition :

- Organisation de rentrée
- La restauration scolaire
- La liste de fournitures
- Nouvelles propositions pastorales
- Fiche examen médical sections sportives
- La convention financière\*

*\*Éléments à retourner à l'institution Sainte Clotilde avant le 13 juillet*

Madame, Monsieur,

Avant toute chose, et au nom de l'ensemble des enseignants et personnels de l'école, je souhaite à chacun et chacune de très belles vacances. Je tenais à vous remercier pour cette année qui vient de s'écouler ainsi que pour la confiance accordée à notre Institution.

## Organisation du jour de la rentrée, le lundi 04 septembre 2017

**Matériel nécessaire le jour de la rentrée** : de quoi écrire (crayons et papier), agenda et pochette rouge (chemise à rabats et à élastiques).

**Le matin** :

**Accueil par chaque Professeur Principal des élèves de sa classe :**

- pour les **classes de 6<sup>e</sup> à 09h30**
- pour les **classes de 5<sup>e</sup> à 10h15**
- pour les **classes de 4<sup>e</sup> et de 3<sup>e</sup> à 10h45**

**Restauration scolaire** : Sortie pour les externes à 12h15.

**L'après-midi** :

**Début des cours à 13h45.**

**Fin des cours à 15h35 pour les 6<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup>**  
**16h45 pour les 4<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup>**

L'emploi du temps donné à votre enfant le jour de la rentrée rentrera en vigueur dès le mardi 05 septembre 2017. Les emplois du temps des classes sont susceptibles d'être modifiés au cours des 3 semaines qui suivent la rentrée.

**Note sur l'assurance scolaire :**

Nous vous rappelons que vous devez fournir impérativement à la rentrée une attestation d'assurance valable pour l'année 2017-2018. Dans le cas contraire la MSC sera automatiquement souscrite pour l'élève et facturée d'un montant de 9,20€ sans annulation possible. Si vous souhaitez adhérer à la Mutuelle Saint-Christophe merci de nous remettre le bulletin d'adhésion joint au dépliant le jour de la rentrée. **(Attention : pas de paiement par chèque).**

**L'établissement sera fermé du 13 juillet 2017 au soir jusqu'au 16 août 2017 au matin.**

Nous vous demandons de bien vouloir nous retourner les documents suivants **avant le mardi 04 juillet** :

- La fiche de renseignements (à signer dans les encarts prévus à cet effet et après avoir effectué une relecture et modifié si besoin).
- La convention financière (signature obligatoire des deux parents).

J-F. Schouller, Chef d'établissement.

**Collège - Circulaire de rentrée - Année scolaire 2017-2018**

**Restauration scolaire :**  
**Régime (externat et demi-pension), Repas et Repas occasionnels**

Les repas étant commandés au fournisseur prestataire dès le mardi pour chaque jour de la semaine suivante, il est important pour les familles, et **dans l'intérêt des enfants**, de connaître et respecter les règles.  
Les élèves de la 6<sup>e</sup> à la 3<sup>e</sup> sont externes ou demi-pensionnaires.

Tout changement de régime devra faire l'objet d'une demande motivée à la Direction par mail à [viescolaire@icsca.fr](mailto:viescolaire@icsca.fr) et entraînera un changement de carte scolaire qui vous sera facturée 5 euros.

**Élève Externe**

(non inscrit à la restauration scolaire) :

L'élève n'est pas inscrit à la cantine pour toute l'année.

Cependant il lui est possible de déjeuner de façon occasionnelle soit pour un jour, soit pour une période.

Il suffit à l'élève de passer commande pour chaque repas occasionnel au bureau de la Vie Scolaire au plus tard le mardi de la semaine qui précède le(s) jour(s) de repas. La famille *devra le signaler aussitôt au bureau de la vie scolaire par mail ou mot dans le carnet de liaison.*

**Élève Demi-Pensionnaire**

**1, 2 ou 3 jour(s)**

(uniquement pour des jours fixes) :

**exemple :**

*demi-pensionnaire 2 jours pour tous les mardis et les jeudis*

L'élève est inscrit à la cantine pour un ou des jours en particulier et doit donc consommer ces 1, 2 ou 3 repas hebdomadaires prévus et commandés.

Peu importe le ou les jours, la seule obligation est que ce soit toujours le ou les mêmes jours de la semaine, pour toute l'année scolaire.

*En cas d'absence prévisible, celle-ci devra être signalée aussitôt au bureau de la vie scolaire par mail ou mot dans le carnet de liaison.*

**Élève Demi-Pensionnaire**

**4 jours**

(lundi + mardi + jeudi + vendredi) :

L'élève est inscrit à la cantine pour tous les jours de la semaine pour toute l'année scolaire, et doit donc consommer ses 4 repas hebdomadaires prévus et commandés.

*En cas d'absence prévisible, celle-ci devra être signalée aussitôt au bureau de la vie scolaire par mail ou mot dans le carnet de liaison.*

## **Nouvelles propositions pastorales 2017-2018 : « Une semaine pour Dieu ! »**

Afin que la communauté éducative se centre plus sur la découverte et l'enseignement de la Parole de Dieu, une semaine avant chaque période de vacances sera proposée de façon significative pour que chaque jour, un niveau de classe réfléchisse et partage sur un temps liturgique et un thème :

*Culture religieuse, approfondissement pastoral, étude cinématographique, visites de sites religieux, rencontre de témoins, activités manuelles, jeux....*

Durant ces semaines, une célébration présidée par le Père Nathanaël Grard, prêtre accompagnateur, sera proposée sur le temps du midi. Ainsi qu'un temps prière par cycle pour le primaire.

En dehors de ces semaines, pour les collégiens, possibilité pour ceux qui le souhaitent de partager pendant les Pausas Pastorales Méridiennes.

Une préparation aux sacrements est proposée en début d'année scolaire : baptême, première communion, confirmation en 3<sup>ème</sup>. Ainsi que la préparation à la profession de foi pour les jeunes de 5<sup>ème</sup> et un cheminement pour les jeunes de 4<sup>ème</sup>.

Des pèlerinages diocésains sont proposés chaque année pour tous les niveaux.

N'hésitez pas à prendre contact avec Marie Claire Bailleux, adjointe en pastorale : [pastorale@icsca.fr](mailto:pastorale@icsca.fr) ou avec le prêtre de la paroisse.

